

Nettoyant EGR Turbo

Version:2

Date de révision: 13/06/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- | | |
|---|---|
| 1. 1. Identificateur de produit: | Nettoyant EGR Turbo |
| 1. 1. 1. Contient: | <ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalène • propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol • Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalène |
| 1. 1. 2. N° CE: | Non applicable. |
| 1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: | Pour plus de renseignements, consulter la fiche technique. |
| 1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: | <p>PROXITECH S.A.S.</p> <p>3 avenue Gutenberg 77600 Bussy-Saint-Georges</p> <p>Tel : +33 (0) 1 71 58 26 10 - Fax : +33 (0) 1 71 58 26 15</p> <p>www.proxitech.com – contact@proxitech.com</p> |
| 1. 4. Numéro d'appel d'urgence: | FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59 |
| 1. 5. N° code du produit: | FA1014 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- | | |
|---|--|
| 2. 1. Classification de la substance ou du mélange: | <p>* Aérosol infl. 1 / SGH02 - H222 *</p> <p>* STOT un. 3. / SGH07 - H335 et H336 *</p> <p>* Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *</p> |
| 2. 2. Éléments d'étiquetage: | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p>Danger</p> |
| 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: | . |
| 2. 2. 2. Contient: | <ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalène • propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol • Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalène |
| 2. 2. 3. Mention de danger: | <p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> |
| 2. 2. 4. Prévention: | <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> |
| 2. 2. 5. Intervention: | <p>P304 EN CAS D'INHALATION:</p> <p>P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> |
| 2. 2. 6. Stockage: | <p>P410 Protéger du rayonnement solaire.</p> <p>P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.</p> <p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nettoyant EGR Turbo

Version:2

Date de révision:13/06/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 7. Elimination: P405 Garder sous clef.
P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
2. 4. Autres dangers: aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene
 - N° CE: 918-811-1
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463583-34
 - Conc. (% pds) : $80 < C \leq 90$
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - STOT un. 3. - H336
 - * SGH08 - Tox. asp. 1 - H304
 - * SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l
 - LE50 / 48h / Daphnia magna = $\geq 3 \leq 10$ mg/l
 - DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l
 - LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = $\geq 2 \leq 5$ mg/l
 - DL50 / Ingestion / Rat = > 5000 mg/kg
 - DL50 / Contact avec la peau / Lapin = > 2000 mg/kg
 - CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = > 4688 mg/m³
 - Phrase(s) complémentaire(s)
EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 - N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX
 - Conc. (% pds) : $5 < C \leq 10$
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 - Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319
 - Divers :
 - DL50 / Cutanée / Lapin = 13900 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg
 - CL50 / 24h / Crustacés = 9714 mg/l
 - CL50 / 96h / Poissons = 9640 mg/l
 - CL50 / Inhalation (vapeurs) / 6h / Rat = > 25000 mg/l
 - VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 650
- Dioxyde de carbone
 - N° CE: 204-696-9 - N° CAS: 124-38-9
 - Conc. (% pds) : $1 < C \leq 5$
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH04 - Gaz comprimés - Gaz ss pr. - H280
 - Divers :
 - VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000
- polyolefin alkyl phenol alkylamine
 - Conc. (% pds) : $1 < C \leq 5$
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A
- cumène [1]; propylbenzène [2]
 - N° Id: 601-024-00-X - N° CE: 202-704-5 - N° CAS: 98-82-8
 - Conc. (% pds) : $0 < C \leq 1$

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nettoyant EGR Turbo

Version:2

Date de révision:13/06/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - STOT un. 3 - H335
* SGH08 - Tox. asp. 1 - H304
* SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m³ = 250

• naphthalène
- N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Tox. aiguë 4 - H302
* SGH08 - Canc. 2 - H351
* SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - H410
- Divers :
VME ppm = 10 - VME mg/m³ = 50 - VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 79

• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
- N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - STOT un. 3 - H335
* SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - H411
- (STOT SE 3; H335; C ≥ 25%)
- Divers :
VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100

• 1,2,4-triméthylbenzène
- N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Tox. aiguë 4 - H332 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
* SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
- N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
- (*)
- Divers :
VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442

• Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
- N° CE: 919-284-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463588-24
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - STOT un. 3 - H336
* SGH08 - Tox. asp. 1 - H304 - Canc. 2 - H351
* SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
LE50 / 48h / Daphnia magna = >3≤10 mg/l
LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l
DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l
LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >2≤5 mg/l
DL50 / Ingestion / Rat = >5000 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nettoyant EGR Turbo

Version:2

Date de révision:13/06/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg
CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3
Phrase(s) complémentaire(s)
EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau puis se rendre si nécessaire chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

irritation légère de la peau irritation légère des yeux

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: nausées, vomissements

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre, eau pulvérisée.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Faire attention aux risques d'explosion.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Un incendie produira une épaisse fumée noire.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nettoyant EGR Turbo

Version:2

Date de révision:13/06/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 50°C
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune sous utilisation normale.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol : VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 650 • Dioxyde de carbone : VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000 • cumène [1]; propylbenzène [2] : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m³ = 250 • naphtalène : VME ppm = 10 - VME mg/m³ = 50 - VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 79 • mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100 • 1,2,4-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100 • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nettoyant EGR Turbo

Version:2

Date de révision:13/06/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de sécurité

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: aérosol: aérosol + gaz propulseurs ininflammable
9. 1. 2. Couleur: incolore
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: >185 °C
9. 1. 6. Point d'éclair: > 62 °C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: 0.6 à 7 %
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.89
9. 1. 9. Viscosité: Non applicable.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité: complètement soluble
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

9. 3. Autres données: Distance d'inflammation : 75 cm

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition en utilisation conforme.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Aucune sous utilisation normale.
10. 4. Conditions à éviter: Éviter les températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone..

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: voir rubrique n° 3
11. 2. 2. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3
11. 2. 3. Contact avec les yeux: voir rubrique n° 3
11. 2. 4. Ingestion: voir rubrique n° 3

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nettoyant EGR Turbo

Version:2

Date de révision:13/06/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Ce produit contient des composants potentiellement bioaccumulables.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques le produit est peu mobile dans le sol
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Données non disponibles.
12. 6. Autres effets néfastes:	Données non disponibles.
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	voir rubrique n° 3

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1950
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOL
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID:	2.1
14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales:	5F
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Etiquetage aérosol selon la directive 2008/47/CE de la commission du 8 avril 2008 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne
--	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nettoyant EGR Turbo

Version:2

Date de révision:13/06/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: pas fumer. Contient +/- % en masse de composants inflammables. Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H228 Matière solide inflammable.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H312 Nocif par contact cutané.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

16. 3. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition: 6/10/2014

16. 4. 2. Date de la révision précédente: 6/10/2014

16. 4. 3. Date de révision: 13/06/2019

16. 4. 4. Version: 2

16. 5. Réalisé par: SELD